

Requête en vue de l'attribution d'une « subvention énergie »
selon le règlement communal LC 41 951

Aide financière pour réduire l'énergie grise en prolongeant la durée de vie des
appareils

REPARATION

Requérant Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone	
Mail	
Type d'appareil à réparer et sa valeur	
Coordonnées complètes du réparateur	
Prix de la réparation	
Montant de la subvention <i>à remplir par la Mairie</i>	

Description de l'appareil, mentionnant sa classe énergétique et sa date d'achat
(merci d'annexer des photos) :

.....

.....

.....

.....

.....



VOIR AU DOS



Extrait du règlement « subventions énergie »

Chapitre III Aides financières pour réduire l'énergie grise en prolongeant la durée de vie des appareils

Art. 14 Aides financières

L'Exécutif peut octroyer aux personnes physiques domiciliées légalement sur le territoire de la Commune des aides financières pour la réparation d'appareils électroménagers et électroniques du ménage.

Le montant de l'aide financière communale correspond à 30% du coût de la réparation, y compris TVA, mais au maximum CHF 500.- par demande.

Art. 15 Forme de la demande

Toutes les demandes doivent être déposées par écrit au moyen du formulaire de requête d'aide financière ad hoc, qui peut être obtenu sur le site internet de la Commune ou auprès de la réception de la mairie, accompagnées pour les aides figurant à l'article 14 de la facture de réparation et d'un justificatif de paiement.

Art. 16 Délai de dépôt de la demande

Le requérant doit déposer sa demande d'aide financière au plus tard dans les 3 mois à compter du jour d'émission de la facture de réparation.

Art. 17 Condition particulière

Les aides définies à l'article 14 du présent règlement ne peuvent être obtenues qu'une fois par an et par personne. Sont exclus les appareils utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.

Pièces à intégrer à cette demande de subvention :

- Le présent formulaire rempli, daté et signé
- Le devis ou la facture remis par le fournisseur
- Une copie de la carte bancaire avec nom et IBAN, pour le versement de l'aide financière
- Une copie de la carte d'identité du requérant

Par ma signature :

Je certifie que toutes les données fournies sont correctes et je confirme également avoir pris connaissance du règlement « subventions énergie » de la commune de Troinex.

Signature :

Date :

Le dossier complet est à adresser à : Mairie de Troinex - Grand-Cour 8 - 1256 Troinex

